



De contrat luxembourgeois à contrat français, une démission

Par **redhead**, le **23/06/2009** à **10:53**

Bonjour,

Actuellement sous contrat de travail luxembourgeois, je vais travailler très prochainement à Paris, dans une autre société du groupe dans lequel je travaille.

Mon patron ne m'a pas proposé de mutation, ce qui me semblait logique, mais une démission. De ce fait je perds mon ancienneté de 3 ans et demie.

Je perds déjà une bonne partie de mon salaire car mon salaire brut reste inchangé, mais en France le net est bien inférieur ...

Alors perdre également mon ancienneté, cela me semble un peu trop.

Mon patron peut-il m'obliger à démissionner pour signer mon nouveau contrat de travail français ?

Merci par avance pour vos réponse

Redhead